

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1171**3 août 2002****SOMMAIRE**

Agoranet Holding S.A., Luxembourg	56207	Imperial Tobacco Management Luxembourg (2), S.à r.l., Luxembourg	56186
Allalin Invest S.A.	56167	ING International, Sicav, Strassen	56200
Amas Holding S.A., Luxembourg	56201	ING/BBL (L) Invest, Sicav, Luxembourg	56206
Amnatos S.A., Luxembourg	56187	ING/BBL (L) Renta Fund, Sicav, Luxembourg.	56206
Anciens Etablissement Cloos & Kraus, S.à r.l., Roost.	56169	Jadof Invest S.A.H., Luxembourg	56208
Aspidistra International Holding S.A.H., Luxem- bourg	56205	Lenox Holding S.A., Luxembourg.	56205
Athena II Sicav, Luxembourg	56199	Leventis Holding S.A., Luxembourg.	56165
Beausoleil Financière S.A., Luxembourg	56171	Leventis Holding S.A., Luxembourg.	56167
Beausoleil Financière S.A., Luxembourg	56171	LSF Trinité Lux, S.à r.l., Luxembourg	56169
Beausoleil Financière S.A., Luxembourg	56171	LSF Trinité Lux, S.à r.l., Luxembourg	56169
(The) Blue S.A., Luxembourg	56167	Luxbauhaus, S.à r.l., Luxembourg.	56191
Bocaril S.A.H., Luxembourg	56203	Luxrévision, S.à r.l., Luxembourg.	56198
Brooklyn Bridge Company S.A.	56167	Luxus Investissement S.A., Luxembourg.	56201
Build International S.A.H., Luxembourg	56198	Marsan Holding S.A., Luxembourg.	56206
C.I.C.A.C. S.A.H., Luxembourg	56206	P.C. Investments S.A., Luxembourg.	56172
Ceylon S.A., Luxembourg	56202	P.C. Investments S.A., Luxembourg.	56173
Clio S.A., Luxembourg	56201	Parabole S.A.H., Luxembourg	56186
Converter Technologies Holding S.A., Luxemburg	56204	Parabole S.A.H., Luxembourg	56186
Damigiana Holding S.A., Luxembourg.	56205	Parabole S.A.H., Luxembourg	56186
Desalline S.A.H., Luxembourg	56204	Prescott Investment S.A., Luxembourg.	56205
(The) Egypt Trust Fund, Sicaf, Luxembourg.	56207	Presto Plus S.A., Luxembourg	56198
Electro Re S.A., Luxembourg	56170	Rail Réassurances S.A., Luxembourg	56168
Electro Re S.A., Luxembourg	56170	Rail Réassurances S.A., Luxembourg	56168
Elektra Finanzierung A.G., Luxembourg.	56200	S.E.R.I. Pharma S.A., Luxembourg.	56162
Etablissement Général d'Investissement S.A., Luxembourg.	56203	Saint Moritz S.A.H., Luxembourg	56199
Fiduciaire des P.M.E. S.A., Luxembourg	56170	Saint Moritz S.A.H., Luxembourg	56199
Fly Invest S.A., Luxembourg	56199	Samgwym Holdings S.A., Luxembourg	56200
Fuji Fire and Marine Investment (Europe) S.A.H., Munsbach	56164	Scip-Holding S.A.H., Luxembourg	56202
Gamet Investment S.A., Luxembourg.	56193	Signal S.A., Luxembourg	56197
Gammafund Capital S.A., Luxembourg.	56171	Siv-Holding S.A.H., Luxembourg	56202
Greenfield International S.A.H., Luxembourg	56204	Société Européenne Répartition Investissements S.A., Luxembourg	56162
Halliburton Luxco, S.à r.l., Luxembourg	56163	Société Immobilière Internationale S.A.H. SI- MINTER, Luxembourg	56168
Harvest Holding S.A., Luxembourg	56203	Tchilus S.A., Luxembourg	56198
Heliandre Holding S.A., Luxembourg	56208	Tecanox S.A.H., Luxembourg.	56204
Imperial Tobacco Management Luxembourg (1), S.à r.l., Luxembourg	56174	Teknassur S.A., Luxembourg	56170
Imperial Tobacco Management Luxembourg (1), S.à r.l., Luxembourg	56180	Tis-Holding S.A.H., Luxembourg	56202
Imperial Tobacco Management Luxembourg (2), S.à r.l., Luxembourg	56180	Tit-Holding S.A.H., Luxembourg	56203
		Truth Tech Holding S.A., Luxembourg	56201
		Zeta Osteurope Holding S.A., Luxembourg	56173
		Zeta Osteurope Holding S.A., Luxembourg	56174

SOCIETE EUROPEENNE REPARTITION INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 34.321.

S.E.R.I. PHARMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 56.151.

PROJET DE FUSION

L'an deux mille deux, le quatre juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

Ont comparu:

1) Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, en sa qualité de mandataire du Conseil d'Administration de la société anonyme de droit commun luxembourgeois (Soparfi) dénommée SOCIETE EUROPEENNE REPARTITION INVESTISSEMENTS S.A., avec siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B, sous le numéro 34 321, au capital social de EUR 7.800.000,- (sept millions huit cent mille euros) divisé en 300 (trois cents) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement souscrites et libérées

constituée suivant acte reçu par Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, le 13 juillet 1990, publié au Mémorial C numéro 13 du 15 janvier 1991, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, le 24 avril 2002, en voie de publication au Mémorial C.

Monsieur John Seil, préqualifié, est habilité aux fins des présentes par décision du Conseil d'administration dénommée ci-après «la société absorbante».

d'une part et

2) Monsieur John Seil, préqualifié,

en sa qualité de mandataire du Conseil d'Administration de la société anonyme de droit commun luxembourgeois (Soparfi) dénommée S.E.R.I. PHARMA S.A., avec siège social à Luxembourg, 15, rue de la Chapelle, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B, sous le numéro 56 151, au capital social de EUR 1.300.000,- (un million trois cent mille euros) représenté par 2.500 (deux mille cinq cents) actions nominatives d'une valeur nominale de EUR 520,- (cinq cent vingt euros) chacune, entièrement souscrites et libérées,

constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, le 29 août 1996, publié au Mémorial C numéro 595 du 16 novembre 1996, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire en date du 16 novembre 1997.

Monsieur John Seil, préqualifié, est habilité aux fins des présentes par décision du Conseil d'administration dénommée ci-après «la société absorbée»,

d'autre part,

ces deux sociétés, constituées conformément à la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les textes subséquents.

Une copie des procès-verbaux des conseils d'administration reste annexée aux présentes.

Lequel comparant ès-qualités qu'il agit a requis le notaire instrumentant d'acter le projet de fusion qui suit:

1. La société SOCIETE EUROPEENNE REPARTITION INVESTISSEMENTS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B, sous le numéro 34.321, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, le 13 juillet 1990, publié au Mémorial C numéro 13 du 15 janvier 1991, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, le 24 avril 2002, en voie de publication au Mémorial C, au capital social de EUR 7.800.000,- (sept millions huit cent mille euros) divisé en 300 (trois cents) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement souscrites et libérées,

détient l'intégralité (100%) des actions, représentant la totalité du capital social et donnant droit de vote, de la société S.E.R.I. PHARMA S.A., une société de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi à Luxembourg, 15, rue de la Chapelle, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B, sous le numéro 56 151, constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, le 29 août 1996, publié au Mémorial C numéro 595 du 16 novembre 1996, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire en date du 16 novembre 1997 au capital social de EUR 1.300.000,- (un million trois cent mille euros) représenté par 2.500 (deux mille cinq cents) actions nominatives d'une valeur nominale de EUR 520,- (cinq cent vingt euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Aucun autre titre donnant droit de vote ou donnant des droits spéciaux n'a été émis par les sociétés prémentionnées (encore appelées sociétés fusionnantes).

2. La société anonyme SOCIETE EUROPEENNE REPARTITION INVESTISSEMENTS S.A. (encore appelée la société absorbante) entend fusionner conformément aux dispositions des articles 278 et 279 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les textes subséquents avec la société anonyme S.E.R.I. PHARMA S.A. (encore appelée la société absorbée) par absorption de cette dernière.

3. La date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour compte de la société absorbante est fixée au 1^{er} janvier 2002.

4. Aucun avantage particulier n'est attribué aux administrateurs, commissaires ou réviseurs des sociétés qui fusionnent.

5. La fusion prendra effet entre les parties un mois après la publication du projet de fusion au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi sur les sociétés commerciales.

6. Les actionnaires de la société absorbante ont le droit, pendant un mois à compter de la publication au Mémorial C du projet de fusion, de prendre connaissance, au siège, des documents indiqués à l'article 267 (1) a) b) et c) de la loi sur les sociétés commerciales et qu'ils peuvent en obtenir une copie intégrale sans frais et sur simple demande.

7. Un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante, disposant d'au moins 5% (cinq pour cent) des actions du capital souscrit, ont le droit de requérir, pendant le même délai, la convocation d'une assemblée appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

8. A défaut de convocation d'une assemblée ou du rejet du projet de fusion par celle-ci, la fusion deviendra définitive comme indiqué ci-avant au point 5) et entraînera de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales et notamment sous son littera a).

9. Les sociétés fusionnantes se conformeront à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de toutes impositions éventuelles ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits au titre de la fusion, comme indiqué ci-après.

10. Décharge pleine et entière est accordée aux organes de la société absorbée.

11. Les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la société absorbante.

12. Formalités - La société absorbante:

- effectuera toutes les formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion;
- fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il conviendra pour faire mettre à son nom les éléments d'actif apportés;
- effectuera toutes formalités en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

13. Remise de titres - Lors de la réalisation définitive de la fusion, la société absorbée remettra à la société absorbante les originaux de tous ses actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres de comptabilité et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous contrats (prêts, de travail, de fiducie...), archives, pièces et autres documents quelconques relatifs aux éléments et droits apportés.

14. Frais et droits - Tous frais, droits et honoraires dus au titre de la fusion seront supportés par la société absorbante.

15. La société absorbante acquittera, le cas échéant, les impôts dus par la société absorbée sur le capital et les bénéfices au titre des exercices non encore imposés définitivement.

Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence ainsi que pour toutes justifications et notifications, il est fait élection de domicile au siège social de la société absorbante.

Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, dépôts, publications et autres.

Le notaire soussigné déclare attester conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales la légalité du présent projet de fusion établi en application de l'art. 278 de la loi sur les sociétés.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants et interprétation leur donnée en une langue d'eux connue, les comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom états et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Seil, J. Delvaux

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 135S, fol. 90, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2002.

J. Delvaux.

(58542/208/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2002.

HALLIBURTON LUXCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société le 20 mai 2002

L'Associé unique de la Société a accepté la démission de Monsieur Graeme Murray de son poste de gérant de la Société avec effet au 9 mai 2002.

Pour publication et réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2002, vol. 568, fol. 94, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41586/253/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2002.

FUJI FIRE AND MARINE INVESTMENT (EUROPE) S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: Munsbach.

R. C. Luxembourg B 24.572.

In the year two thousand and two, on the nineteenth of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of FUJI FIRE AND MARINE INVESTMENT (EUROPE) S.A., a «Société Anonyme Holding», established at Munsbach, R.C. Luxembourg section B number 24.572, incorporated by deed on the 9th of July 1986, published in the Luxembourg Mémorial C number 277 of the 1st of October 1986.

The meeting is presided by Mr Germain Schneider, Vice President, MIZUHO TRUST & BANKING (LUXEMBOURG) S.A., Munsbach.

The chairman appointed as secretary Mrs Isabelle Wurth, Senior Agent, MIZUHO TRUST & BANKING (LUXEMBOURG) S.A., Munsbach.

The meeting elected as scrutineer Mr Yuji Sato, Vice President, MIZUHO TRUST & BANKING (LUXEMBOURG) S.A., Munsbach.

The chairman declared and requested the notary to act:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II.- As appears from the attendance list, the 200,000 (two hundred thousand) shares representing the whole capital of the corporation (with an amount of USD 20,000,000.-) are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to put the company into liquidation.
2. Appointment of the Liquidator.
3. Definition of the powers of the Liquidator.
4. Discharge to the Directors and to the Statutory Auditor.
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to put the company into liquidation.

Second resolution

The meeting appoints as liquidator:

Mr Ken Atobe, Senior Vice President, MIZUHO TRUST & BANKING (LUXEMBOURG) S.A., Munsbach.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operation being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

The said person may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all movable properties and rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and rescissory actions, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

Third resolution

The meeting decides to discharge the Directors and the Statutory Auditor.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Munsbach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société FUJI FIRE AND MARINE INVESTMENT (EUROPE) S.A., société anonyme holding, ayant son siège social à Munsbach, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 24.572, constituée suivant acte reçu en date du 1^{er} juillet 1986, publié au Mémorial C numéro 277 du 1^{er} Octobre 1986.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Germain Schneider, Vice Président, MIZUHO TRUST & BANKING (LUXEMBOURG) S.A., Munsbach.

Le président désigne comme secrétaire Madame Isabelle Wurth, Senior Agent, MIZUHO TRUST & BANKING (LUXEMBOURG) S.A., Munsbach.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Yuji Sato, Vice Président, MIZUHO TRUST & BANKING (LUXEMBOURG) S.A., Munsbach.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 200.000 (deux cent mille) actions représentant l'intégralité du capital social (d'un montant de USD 20.000.000,-), sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de la mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur.
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur.
4. Décharge donnée aux directeurs et à l'auditeur statutaire.
5. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

Monsieur Ken Atobe, Senior Vice President, MIZUHO TRUST & BANKING (LUXEMBOURG) S.A., Munsbach.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens meubles et droits; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux directeurs et à l'auditeur statutaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Munsbach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

Signé: G. Schneider, I. Wurth, Y. Sato, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2002, vol. 11CS, fol. 70, case 4.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2002.

J. Elvinger.

(41306/211/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2002.

LEVENTIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 11.067.

L'an deux mille deux, le dix mai.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LEVENTIS HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 11.067.

L'assemblée est ouverte à 11.45 heures sous la présidence de Madame Danielle Schroeder, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse,

qui désigne comme secrétaire Madame Marie-Thérèse Lambert, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antoine Hientgen, économiste, avec adresse professionnelle à L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Conversion du capital social de la société de Dollars des Etats-Unis d'Amérique en euros au cours de change de US\$ / EUR au 31 décembre 2001 égal à zero virgule quatre-vingt-dix (0,90) euros pour un (1,-) dollar des Etats Unis d'Amérique, avec effet retroactif au 1^{er} janvier 2002, ce faisant un montant de trois millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-trois virgule trente-trois (3.333.333,33) euros, avec abolition momentanée de la valeur nominale des trois mille (3.000) actions existantes.

2. Réduction du capital social de la société d'un montant de trois mille trois cent trente-trois virgule trente-trois (3.333,33) euros pour le ramener de son montant de trois millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-trois virgule trente-trois (3.333.333,33) euros à trois millions trois cent trente mille (3.330.000,-) euros, par affectation du montant de la réduction de trois mille trois cent trente-trois virgule trente-trois (3.333,33) euros aux réserves, la valeur nominale des actions étant fixée à mille (1.000,-) euros et le nombre des actions étant porté à trois mille trois cent trente (3.330).

Autorisation au conseil d'administration d'arbitrer les rompus éventuels.

3. Modification subséquente du premier alinéa de l'article cinq des statuts.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la conversion du capital social de la société de dollars des Etats-Unis d'Amérique en euros au cours de change de US\$ / EUR au 31 décembre 2001 égal à zero virgule quatre-vingt-dix (0,90) euros pour un (1,-) dollar des Etats-Unis d'Amérique, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002, ce faisant un montant de trois millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-trois virgule trente-trois (3.333.333,33) euros.

L'assemblée décide en outre d'abolir momentanément la valeur nominale des trois mille (3.000) actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de la société d'un montant de trois mille trois cent trente-trois virgule trente-trois (3.333,33) euros pour le ramener de son montant de trois millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-trois virgule trente-trois (3.333.333,33) euros à trois millions trois cent trente mille (3.330.000,-) euros, par affectation du montant de la réduction de trois mille trois cent trente-trois virgule trente-trois (3.333,33) euros aux réserves.

La valeur nominale des actions est fixée à mille (1.000,-) euros et le nombre des actions à trois mille trois cent trente (3.330).

Le conseil d'administration est chargé d'arbitrer les rompus éventuels.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à trois millions trois cent trente mille (3.330.000,-) euros, représenté par trois mille trois cent trente (3.330) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) euros chacune.»

Frais et estimation

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à sept cent cinquante (750,-) euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à midi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Schroeder, M.-Th. Lambert, A. Hientgen, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 12CS, fol. 66, case 11.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme délivrée à ladite société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2002.

R. Neuman.

(41308/226/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2002.

56167

LEVENTIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 11.067.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2002.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2002.

(41309/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2002.

ALLALIN INVEST S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 71.460A.

Suite au transfert de siège de la société ALLALIN INVEST S.A., la convention de domiciliation entre les sociétés CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE (LUXEMBOURG) S.A., entre-temps absorbée par HSBC REPUBLIC BANK (LUXEMBOURG) S.A., et cette société a été résiliée d'un commun accord avec effet immédiat en date du 10 septembre 2001.

Luxembourg, le 27 mai 2002.

Pour la Société

HSBC REPUBLIC BANK (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2002, vol. 568, fol. 95, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41578/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2002.

BROOKLYN BRIDGE COMPANY S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 38.667.

Suite au transfert de siège de la société BROOKLYN BRIDGE COMPANY S.A., la convention de domiciliation entre les sociétés CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE (LUXEMBOURG) S.A., entre-temps absorbée par HSBC REPUBLIC BANK (LUXEMBOURG) S.A., et cette société a été résiliée d'un commun accord avec effet immédiat en date du 4 septembre 2001.

Luxembourg, le 27 mai 2002.

Pour la Société

HSBC REPUBLIC BANK (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2002, vol. 568, fol. 95, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41580/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2002.

THE BLUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 81.688.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société,
qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, en date du 28 février 2002 à 13.00 heures*

L'assemblée accepte la démission de IGESTIA S.A. de son mandat de commissaire aux comptes et la nomination de la société FID'AUDIT LTD à ce poste.

L'assemblée générale décide de donner décharge à la société IGESTIA S.A. pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée accepte la démission de la Société FIDUFRANCE S.A. en qualité d'administrateur et la nomination de la société FIDUFRANCE GIBRALTAR LTD en lieu et place.

L'assemblée générale décide de donner décharge à la société FIDUFRANCE S.A. pour l'exécution de son mandat.

Les résolutions ayant été adaptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 28 février 2002.

Pour la société.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(41635/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

SOCIETE IMMOBILIERE INTERNATIONALE S.A. SIMINTER, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 6.546.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 novembre 2001

- La valeur nominale des actions est supprimée et la devise du capital est convertie en Euro (au cours de 40,3399 LUF pour un Euro) de sorte que le capital social s'élève désormais à EUR 49.578,70 (quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit euros et soixante-dix cents);

- Le capital de la société est augmenté à concurrence de EUR 421,30 (quatre cent vingt et un euros et trente cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 49.578,70 (quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit euros et soixante-dix cents) à EUR 50.000,- (cinquante mille euros) par incorporation de résultats reportés à due concurrence sans création d'actions nouvelles;

- La valeur nominale des actions est fixée à EUR 50,- (cinquante euros); le capital est désormais fixé à EUR 50.000,- (cinquante mille euros), représenté par 1.000 (mille) actions de EUR 50,- (cinquante euros) chacune;

- Autorisation est donnée à 2 Administrateurs de mettre en conformité les statuts avec les décisions prises ci-dessus, de leur confier la rédaction des statuts coordonnés et leur publication subséquente.

Fait à Luxembourg, le 5 novembre 2001.

Certifié sincère et conforme

SOCIETE IMMOBILIERE INTERNATIONALE S.A. SIMINTER

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2002, vol. 568, fol. 95, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41582/795/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2002.

RAIL REASSURANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 53.665.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 15 avril 2002

«6. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur René Streff de son poste d'Administrateur de la société, avec effet au 4 mai 2001.

Le Conseil ratifie la cooptation de Monsieur Nicolas Welsch en tant qu'Administrateur du Conseil d'Administration. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire d'avril 2006.

7. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Yves Monville de son poste de Commissaire aux Comptes de la Société, avec effet au 31 décembre 2001.

L'Assemblée lui donne pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

L'Assemblée nomme Monsieur Guy Schwinniger en tant que Commissaire aux Comptes de la Société en remplacement de Monsieur Yves Monville, avec effet au 1^{er} janvier 2002.

8. L'Assemblée reconduit la société COMPAGNIE DE REVISION en tant que Réviseur Externe de la société jusqu'à à l'issue de l'Assemblée Générale d'avril 2003.»

Pour la Société

C. Dierkens

Directeur Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2002, vol. 569, fol. 2, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41594/730/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2002.

RAIL REASSURANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 53.665.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 5 juin 2002, vol. 569, fol. 9, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2002.

Pour la Société

Signature

(41598/730/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2002.

LSF TRINITE LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 66.834.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des associés de la Société tenue à L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal, le 4 juin 2002 que:

1. Le capital social de la société a été converti de LUF 10.000.000 en 247.893,52, en conformité avec la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros;
2. L'article 6 des statuts de la Société prend dès à présent la teneur suivante:
dans sa version anglaise:

«**Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 247,893.52 (two hundred forty-seven thousand eight hundred ninety-three Euro and fifty-two cents), represented by 10,000 (ten thousand) shares having a nominal value of EUR 24.79 (twenty-four Euro and seventy-nine cents) each»;

«**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 247.893,52 (deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize euros et cinquante-deux cents), représenté par 10.000 (dix mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 24,79 (vingt-quatre euros et soixante-dix-neuf cents) chacune.»

3. Le bilan et le compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2000 ont été approuvés;
4. Le report en avant des pertes arrêtés au 31 décembre 2000 a été approuvé;
5. Décharge a été donnée aux gérants pour la période couvrant l'exercice clos au 31 décembre 2000.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication et réquisition

LSF TRINITE LUX, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2002, vol. 569, fol. 5, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41583/253/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2002.

LSF TRINITE LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 66.834.

Les bilans au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 5 juin 2002, vol. 569, fol. 5, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2002.

Signature.

(41584/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2002.

ANCIENS ETABLISSEMENT CLOOS & KRAUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7759 Roost, Maison 10.
R. C. Luxembourg B 5.686.

En date du 6 mai 2002 et conformément aux lois du 10 décembre 1998 et du 1^{er} août 2001 relatives à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. L'euro est adopté comme monnaie d'expression du capital.
2. Le capital de 8.000.000 LUF est converti en 198.314,82, au cours de 40,33999 BEF=1,- EUR.
3. Le capital converti actuel est augmenté à concurrence de 1.685,18 EUR, pour le porter de 198.314,82 EUR à 200.000 EUR par incorporation de bénéfices reportés à concurrence de 67.980 LUF, sans émission de nouvelles parts sociales.
4. Une valeur nominale de 250 EUR par part sociale est adoptée.
5. Les 800 (huit cents) parts sociales existantes d'une valeur nominale de 10.000 LUF chacune sont échangées contre 800 (huit cents) parts sociales d'une valeur nominale de 250 EUR chacune.
6. Afin de mettre les statuts en concordance avec les décisions prises ci-avant, l'article six des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est de deux cent mille euros (EUR 200.000), divisé en huit cents (800) parts sociales de deux cent cinquante euros (250 EUR) chacune, réparties comme suit:

- | | |
|--|-----|
| 1. Monsieur Edmond Lanners: cent parts en usufruit | |
| 2. Monsieur Nico Lanners: trois cent parts en pleine propriété | 300 |
| et cent parts en nue propriété | 100 |
| 3. Monsieur Romain Siebenaller: quatre cents parts en pleine propriété | 400 |
| Total: huit cents parts sociales | 800 |

Toutes ces parts ont été entièrement libérées.»

Luxembourg, le 30 mai 2002.

Pour avis sincère et conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2002, vol. 569, fol. 5, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41588/514/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2002.

FIDUCIAIRE DES P.M.E., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 10.734.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2002, vol. 569, fol. 5, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2001.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

A. Berchem

Administrateur-délégué

Président du comité de direction

(41587/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2002.

ELECTRO RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R. C. Luxembourg B 24.739.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 juin 2002

«5. L'Assemblée nomme la société DELOITTE & TOUCHE en tant que Réviseur Externe de la Société, pour l'exercice 2002, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de juin 2003, en remplacement de la société ARTHUR ANDERSEN.»

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2002, vol. 569, fol. 2, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41591/730/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2002.

ELECTRO RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R. C. Luxembourg B 24.739.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 5 juin 2002, vol. 569, fol. 9, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2002.

Pour la Société.

(41597/730/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2002.

TEKNASSUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R. C. Luxembourg B 44.251.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 5 juin 2002, vol. 569, fol. 9, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2002.

Pour la Société

Signature

(41596/730/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2002.

BEAUSOLEIL FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 51.510.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 mai 2001, enregistrés à Luxembourg, le 4 juin 2002, vol. 568, fol. 97, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 juin 2002.

Pour BEAUSOLEIL FINANCIERE S.A., Société Anonyme Holding

Signature

Administrateur

(41600/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

BEAUSOLEIL FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 51.510.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 mai 2000, enregistrés à Luxembourg, le 4 juin 2002, vol. 568, fol. 97, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 juin 2002.

Pour BEAUSOLEIL FINANCIERE S.A., Société Anonyme Holding

Signature

Administrateur

(41601/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

BEAUSOLEIL FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 51.510.

—
L'assemblée générale ordinaire du 6 octobre 2000 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Jacques Claeys en remplacement de Monsieur Benoît Duvieusart.

Luxembourg, le 7 mai 2002.

Pour BEAUSOLEIL FINANCIERE S.A.

G. Fasbender

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2002, vol. 568, fol. 97, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41602/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

GAMMAFUND CAPITAL, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 33.223.

—
Avec effet au 11 mars 2002, le Conseil d'Administration a supprimé le mandat de Fondé de pouvoir attribué à Monsieur Alexis Berryer et à Madame Cynthia Wald.

De ce fait, les Fondés de pouvoirs sont les suivants:

- Monsieur Edward Bruin.

- Monsieur Gérard Birchen.

Avec pouvoir de signer, conjointement à deux, pour les opérations journalières de la société et de donner des instructions de paiement jusqu'à concurrence de EUR 12.394,68 (ou contrevalet en devises) sur les comptes bancaires de la société.

Luxembourg, le 28 mai 2002.

Pour GAMMAFUND CAPITAL

B. Schreuders

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2002, vol. 568, fol. 97, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41620/029/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

P.C. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 69.249.

L'an deux mille deux, le trente avril.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme P.C. INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent, R.C. Luxembourg section B numéro 69.249, constituée suivant acte reçu le 26 mars 1999, publié au Mémorial C numéro 462 du 17 juin 1999; dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu le 14 septembre 2001, publié au Mémorial C numéro 208 du 6 février 2002.

L'assemblée est présidée par Madame Ana Dias, employée privée, demeurant à Bissen.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les deux cent dix (210) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Modifications des statuts pour renoncer au statut fiscal de société holding au sens de la loi du 30 juillet 1929 et de se doter de statuts conformes à ceux d'une société pleinement imposables.

2) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de participation financière non régie par cette loi mais par les dispositions relatives aux sociétés dites «soparfi», avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de remplacer, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002, les article un premier alinéa et deux des statuts de la société, pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 1. 1^{er} alinéa.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de P.C. INVESTMENTS S.A.»

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra également faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Dias, P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2002, vol. 135S, fol. 28, case 11.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2002.

J. Elvinger.

(41693/211/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

P.C. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 69.249.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 7 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(41694/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

ZETA OSTEUROPE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 77.695.

In the year two thousand and one, on the twenty-sixth day of April, at 15.30.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of ZETA OSTEUROPE HOLDING S.A., a société anonyme having its registered office in Luxembourg City, incorporated by deed of Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch, dated 5th of September 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no. 852 of 21 November 2000, page 40850 and amended by deed of Maître Edmond Schroeder, prenamed, dated 7th of November 2000 and by deeds of the under-signed notary dated April 4, 2001 and December 28, 2001.

The meeting was opened by Mr Sandro Capuzzo, employee, residing professionally in Luxembourg in the chair. who appointed as secretary Miss Rosana Garbin, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Pierre Mestagh, employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting was the following:

Amendment of the Article 11 of the Articles of Association to read as follows

«The annual meeting of shareholders shall be held on last Friday of May at 2.00 p.m o'clock in Luxembourg at the registered office or at any other location designated in the convening notices. If said day is public holiday, the meeting will be held the next following business day.»

II. There has been established an attendance list showing the shareholders present and represented and the number of shares, which after having been signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary, will be registered with this deed together with the proxies signed ne varietur by the appearing parties and the notary.

III. This meeting has been duly convened by notices containing the agenda.

IV. As appeared from the attendance list, from the 10,000 A shares and 2,200,000 B shares, currently issued, 10,000 A shares and 1,764,900 B shares were present or duly represented at the extraordinary general meeting which consequently was regularly constituted and able to deliberate and decide validly on all of the items of the agenda.

V. After deliberation, the following resolutions were taken unanimously.

First resolution

The general meeting resolved to amend the Article 11 of the Articles of Association as follows:

«The annual meeting of shareholders shall be held on last Friday of May at 2.00 p.m o'clock in Luxembourg at the registered office or at any other location designated in the convening notices. If said day is public holiday, the meeting will be held the next following business day.»

The undersigned notary who understands and speaks English, stated that upon request of the above appearing persons, this deed was worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed at 16.00 o'clock.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille deux, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), à partir de 15.30 heures.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ZETA OSTEUROPE HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg-Ville, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch en date du 5 septembre 2001, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no. 852 du 21 novembre 2000, à la page 40850 et modifié suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, prénommé, en date du 7 novembre 2000 et par actes du notaire soussigné en date du 4 avril 2001 et du 28 décembre 2001.

L'assemblée était présidée par Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigna comme secrétaire Mademoiselle Rosana Garbin, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Pierre Mestagh, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président a exposé et prié le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée a été conçu comme suit:

Modification de l'article 11 des statuts comme suit:

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans l'avis de convocation, le dernier vendredi de mai à 14.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

II.- Il a été établi une liste de présence renseignant sur les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III.- La présente assemblée a été dûment convoquée par des avis contenant l'ordre du jour.

IV.- Il résultait de cette liste de présence que sur les 10.000 actions A et les 2.200.000 actions B actuellement émises, 10.000 actions A et 1.764.900 actions B étaient présentes ou dûment représentées à l'assemblée générale extraordinaire, laquelle par conséquent était régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

V.- Après délibération, l'assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité.

Première résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 11 des statuts comme suit:

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans l'avis de convocation, le dernier vendredi de mai, à 14.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, a constaté qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 16.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Capuzzo, R. Garbin, P. Mestagh, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 135S, fol. 26, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2002.

J. Elvinger.

(41699/211/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

ZETA OSTEUROPE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 77.695.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(41700/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

**IMPERIAL TABACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG, (1), S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 87.221.

In the year two thousand and two, on the thirteenth day of May at 12 p.m.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole partner of IMPERIAL TABACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG, (1) S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 398 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, incorporated by deed enacted on April 15, 2002, registered at the Luxembourg Trade Register section B, in process of registration, not yet published in Mémorial C.

The meeting is presided by Mr. Patrick Van Hees, jurist, residing in Messancy, Belgium

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs. Rachel Uhl, jurist, residing in Kédange, France

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole partner present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 500 (five hundred) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partner has been duly informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 259,987,500.- (two hundred and fifty-nine million nine hundred and eighty-seven thousand five hundred euros) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) to EUR 260,000,000.- (two hundred and sixty million euros) by the issue of 10,399,500 (ten million three hundred ninety-nine thousand and five hundred) new shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euros) each together with a share premium of EUR 1,039,575,606.- (one billion thirty-nine million five hundred seventy-five thousand six hundred and six euros).

2.- Subscription, intervention of the subscriber and payment of all the 10,399,500 (ten million three hundred ninety-nine thousand and five hundred) new shares by a contribution in kind consisting of a part of all the assets and liabilities of IMPERIAL TOBACCO OVERSEAS HOLDINGS (1) LIMITED, a company incorporated under the laws of England and Wales and having its registered office at PO Box 244, Upton Road, Bristol, BS99 7UJ, United Kingdom.

3.- Acceptance by the manager of the Company.

4.- Amendment of article eight of the Articles of Incorporation of the Company in order to reflect such action.

5.- To change the Company's business year closing date, from April 30th to May 14th.

6.- To fix the closing date this year on May 14th, 2002.

7.- To amend articles 17 and 18 of the Articles of Association.

After the foregoing was approved by the sole partner, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the corporate capital by an amount of EUR 259,987,500.- (two hundred and fifty-nine million nine hundred and eighty-seven thousand five hundred euros) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) to EUR 260,000,000.- (two hundred and sixty million euros) by the issue of 10,399,500 (ten million three hundred ninety-nine thousand and five hundred) new shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euros) each together with a share premium of EUR 1,039,575,606.- (one billion thirty-nine million five hundred seventy-five thousand six hundred and six euros), the whole to be fully paid up in kind by carrying out of an universal simultaneous split contribution of property, through an ownership's transfer consisting in a part of all the assets and liabilities of IMPERIAL TOBACCO OVERSEAS HOLDINGS (1) LIMITED, a company incorporated under the laws of England and Wales and having its registered office at PO Box 244, Upton Road, Bristol, BS99 7UJ, United Kingdom.

Second resolution

It is resolved to accept the subscription of the 10,399,500 (ten million three hundred ninety-nine thousand and five hundred) shares referred to above by IMPERIAL TOBACCO OVERSEAS HOLDINGS (1) LIMITED, a limited company incorporated under the laws of England and Wales and having its registered office at PO Box 244, Upton Road, Bristol, BS99 7UJ, United Kingdom.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

IMPERIAL TOBACCO OVERSEAS HOLDINGS (1) LIMITED, here represented by Patrick Van Hees, prenamed, declared to subscribe the 10,399,500 (ten million three hundred ninety-nine thousand and five hundred) new shares.

The issue of these shares is also subject to the payment of a share premium amounting to EUR 1,039,575,606.- (one billion thirty-nine million five hundred seventy-five thousand six hundred and six euros), allocated as follows:

- EUR 1,013,575,606.- (one billion thirteen million five hundred and seventy-five thousand six hundred and six euros) to a distributable item of the balance sheet

- EUR 26,000,000.- (twenty-six million euros) to an undistributable item of the balance sheet as allocation to the legal reserve.

The shares as well as the share premium are paid-up (in carrying out of a entire, split and simultaneous contribution resolution) by the contribution in kind of a part of all the assets and liabilities of IMPERIAL TOBACCO OVERSEAS HOLDINGS (1) LIMITED.

A parallel contribution of the remaining part of all its assets and liabilities is done simultaneously by IMPERIAL TOBACCO OVERSEAS HOLDINGS (1) LIMITED to IMPERIAL TABACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG, (2) S.à r.l., a company incorporated under Luxembourg Law and having its registered office at 398 route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Description of the contribution

The universal contribution made by IMPERIAL TOBACCO OVERSEAS HOLDINGS (1) LIMITED against the issuance of shares in IMPERIAL TABACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG, (1) S.à r.l., represents a part of all its assets and liabilities (entire property) and is composed of:

Assets

- A loan to IMPERIAL TOBACCO FINANCE PLC of EUR 1,295,681,500.- (one billion two hundred and ninety-five millions six hundred and eighty-one thousand five hundred euros);

- Accrued interest on this loan amounting to EUR 3,886,606.- (three million eight hundred and eighty-six thousand six hundred and six euros);

Liabilities

- Other debts amounting to EUR 5,000.- (five thousand euros)

The assets and liabilities above-mentioned are contributed with all the rights, commitments and obligations, known or unknown, which can or could be attached thereto in any manner whatsoever.

In addition to the items appearing in the balance-sheet, the property is contributed with all the rights, commitments and obligations, known or unknown, which can or could be attached thereto in any manner whatsoever.

Evaluation

The net value of this contribution in kind is EUR 1,299,563,106.- (one billion two hundred and ninety-nine million five hundred and sixty-three thousand one hundred and six euros). Such contribution has been evaluated by the manager of the Company pursuant to a statement of contribution value.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution has been given to the undersigned notary by producing a copy of the most recent balance sheet of IMPERIAL TOBACCO OVERSEAS HOLDINGS (1) LIMITED (which as at today's date remains unchanged), here after reproduced:

Balance sheet as at May 13, 2002

	EUR
Fixet assets	
Loan to IMPERIAL TOBACCO FINANCE PLC	1,295,681,500
Loan to IMPERIAL TOBACCO FINANCE PLC	1,196,013,500
Loan to IMPERIAL TOBACCO FINANCE PLC	99,668,000
Current assets	
Accrued interest	7,773,212
	<u>2,599,136,212</u>
Creditors: other debts	(10,000)
Net Current assets	<u>2,599,126,212</u>
Total assets less current liabilities	2,599,126,212
Capital and reserves	
Called up share capital and share premium	2,591,363,000
Profit and loss account	7,763,212
Equity shareholders' funds	<u>2,599,126,212</u>

Effective implementation of the contribution

IMPERIAL TOBACCO OVERSEAS HOLDINGS (1) LIMITED, contributor here represented as stated here above, declares that:

a) About the loan:

Written consent has been provided by IMPERIAL TOBACCO FINANCE PLC authorising the assignment of the loan from IMPERIAL TOBACCO OVERSEAS HOLDINGS (1) to IMPERIAL TABACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG, (1) S.à r.l., and a contribution agreement has been signed and given to the undersigned notary.

b) About the other debts:

Written consent has been given by the creditor for the transfer of these debts to IMPERIAL TABACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG, (1) S.à r.l.

Manager's intervention

Thereupon intervenes Mr. Christian Billon, residing at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, represented here by Patrick Van Hees, prenamed by virtue of a proxy which will remain here annexed and acting in his capacity of Manager of IMPERIAL TABACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG, (1) S.à r.l.

Acknowledging having been previously informed of the extent of his responsibility, personally and severally legally engaged as manager of the company by reason of the contribution in kind described above, expressly agrees with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of these assets and liabilities, and confirms the validity of the subscription and payment.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contributions having been fully carried out, it is resolved to amend article eight of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 260,000,000.- (two hundred and sixty million euros), represented by 10,400,500 (ten million four hundred thousand and five hundred) shares of EUR 25.- (twenty-five euros) each.»

Fourth resolution

The meeting decides to change the Company's business year closing date, from April 30th to May 14th.

Fifth resolution

The meeting decides to fix the closing date this year on May 14th, 2002 so that the business year having started on May 1st, 2002, is closed on May 14th, 2002.

Sixth resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend articles 17 and 18 of the Articles of Incorporation and to give them the following wording:

«**Art.17.** The Company's financial year begins on May 15th and closes on May 14th.»

«**Art.18.** Each year, as of the 14th of May, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the managers', statutory auditors', if any, and shareholders' debts towards the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.»

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about seven thousand euros.

Fixed rate tax exemption request

Considering that the first resolution concerns the capital increase of a Luxembourg private limited liability company by a contribution in kind consisting in a part of all the assets and liabilities of a company incorporated in the European Union, whose whole property contribution has been carried out simultaneously, nothing withheld or excepted to IMPERIAL TABACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG, (1) S.à r.l., and IMPERIAL TABACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG, (2) S.à r.l., the Company expressly requests for the contribution described above made by IMPERIAL TOBACCO OVERSEAS HOLDINGS (1) LIMITED the total contribution tax exemption on basis of Article 4.1 of the Luxembourg law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for a total tax exemption in such a case.

Retainer

Sufficient funds, equal at least to the amount as described above for notarial fees are already at disposal of the undersigned notary, the contribution being made in kind.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille deux, le treize mai à midi.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée IMPERIAL TABACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG, (1) S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 398 route d'Esch, en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B, constituée suivant acte reçu le 15 avril 2002, en voie de publication au Mémorial, Recueil C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 259.987.500,- (deux cent cinquante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à un montant de EUR 260.000.000,- (deux cent soixante millions d'euros) par l'émission de 10.399.500 (dix millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, ce moyennant paiement d'une prime d'émission globale s'élevant à EUR 1.039.575.606,- (un milliard trente-neuf millions cinq cent soixante-quinze mille six cent six euros).

2.- Souscription, intervention du souscripteur et libération de toutes les 10.399.500 (dix millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents) parts sociales nouvelles par apport en nature consistant en une partie de la totalité des actifs et passifs de IMPERIAL TOBACCO OVERSEAS HOLDINGS (1) LIMITED, une société constituée suivant le droit d'Angleterre et du pays de Galles et ayant son siège social à Po Box 244, Upton Road, Bristol, BS99 7UJ, Angleterre.

3.- Acceptation par le gérant de la société.

4.- Modification afférente de l'article huit des statuts de la société.

5.- Changer la date de clôture de l'exercice social de la société du 30 avril au 14 mai.

6.- Fixer la date de clôture de cette année au 14 mai 2002.

7.- Modifier les articles 17 et 18 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 259.987.500,- (deux cent cinquante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à un montant de EUR 260.000.000,- (deux cent soixante millions d'euros) par l'émission de 10.399.500 (dix millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, ce moyennant paiement d'une prime d'émission globale s'élevant à EUR 1.039.575.606,- (un milliard trente-neuf millions cinq cent soixante-quinze mille six cent six euros), le tout à libérer intégralement en nature en exécution d'une décision d'apport scindé simultané de patrimoine par le transfert de propriété d'une partie indivise de tous les actifs et passifs de IMPERIAL TOBACCO OVERSEAS HOLDINGS (1) LIMITED, une société constituée en Angleterre et au pays de Galles et ayant son siège social à PO Box 244, Upton Road, Bristol, BS99 7UJ, Angleterre.

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre la souscription des 10.399.500 (dix millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents) parts sociales nouvelles dont mention ci-avant par IMPERIAL TOBACCO OVERSEAS HOLDINGS (1) LIMITED, une société constituée en Angleterre et au pays de Galles et ayant son siège social à PO Box 244, Upton Road, Bristol, BS99 7UJ, Angleterre.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Intervient ensuite aux présentes la société prédésignée IMPERIAL TOBACCO OVERSEAS HOLDINGS (1) LIMITED, ici représentée par Patrick Van Hees, prénommé en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée;

laquelle a déclaré souscrire les 10,399,500 (dix millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents) parts sociales nouvelles.

Ces parts sociales sont sujettes en outre à une prime d'émission de EUR 1.039.575.606,- (un milliard trente-neuf millions cinq cent soixante-quinze mille six cent six euros) allouée comme ci-après décrit:

- EUR 1.013.575.606,- (un milliard treize millions cinq cent soixante-quinze mille six cent six euros) à un poste distribuable du bilan;

- EUR 26,000,000,- (vingt-six millions d'euros) à un poste non distribuable du bilan en tant qu'affectation à la réserve légale.

Les parts sociales ainsi que la prime d'émission sont payées (en exécution d'une décision d'apport intégral scindé et simultané) d'universalité de patrimoine) par l'apport d'une partie de tous les actifs et passifs de IMPERIAL TOBACCO OVERSEAS HOLDINGS (1) LIMITED.

En parallèle, le reste de tous les actifs et passifs de IMPERIAL TOBACCO OVERSEAS HOLDINGS (1) LIMITED est apporté à IMPERIAL TABACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG, (2) S.à r.l., une société constituée selon la loi luxembourgeoise ayant son siège social au 398 route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Description de l'apport

L'apport à titre universel fait par IMPERIAL TOBACCO OVERSEAS HOLDINGS (1) LIMITED en échange de l'émission de parts sociales de IMPERIAL TABACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG, (1) S.à r.l., représente une partie de tous les actifs et passifs de IMPERIAL TOBACCO OVERSEAS HOLDINGS (1) LIMITED, se composant de:

Actifs

- Un prêt émis par IMPERIAL TOBACCO FINANCE PLC de EUR 1.295.681.500,- (un milliard deux cent quatre-vingt-quinze millions six cent quatre-vingt-un mille cinq cents euros);

- Les intérêts courus sur ce prêt d'un montant de EUR 3.886.606,- (trois million huit cent quatre-vingt-six mille six cent six euros);

Passifs

- Autres dettes d'un montant de EUR 5.000,- (cinq mille euros)

Les actifs et passifs listés ci-dessus sont apportés avec tous les droits, engagements et obligations, connus ou inconnus qui pourraient ou pourront y être attachés de quelque manière que ce soit.

Outre les postes apparaissant au bilan, chaque bien est apporté avec tous les droits, engagements et obligations, connus ou inconnus qui pourraient ou pourront y être attachés de quelque manière que ce soit.

Evaluation

La valeur nette de cet apport en nature est évaluée à EUR 1.299.563.106,- (un milliard deux cent quatre-vingt-dix-neuf millions cinq cent soixante-trois mille cent six euros). Cet apport a été évalué par le gérant de la Société grâce à un rapport établissant la valeur de l'apport.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire soussigné par la production de sa situation bilantaire récente, inchangée à ce jour et reproduite ci-après:

Bilan au 13 mai 2002

	EUR
Actifs immobilisés	
Prêt émis par IMPERIAL TOBACCO FINANCE PLC	1.295.681.500
Prêt émis par IMPERIAL TOBACCO FINANCE PLC	1.196.013.500
Prêt émis par IMPERIAL TOBACCO FINANCE PLC	99.668.000
Actifs circulants	
Intérêts courus	7.773.212
	<hr/> 2.599.136.212
Dette à court terme	(10.000)
Actifs nets immobilisés	<hr/> 2.599.126.212
Total des actifs moins dettes à court terme	2.559.126.212
Capital et réserves	
Capital souscrit	2.591.363.000
Résultats reportés	7.763.212
Total des fonds propres	<hr/> 2.599.126.212

Réalisation effective de l'apport

IMPERIAL TOBACCO OVERSEAS HOLDINGS (1) LIMITED, apporteur ici représenté comme dit ci-avant, déclare que:

a) Au sujet des prêts:

IMPERIAL TOBACCO FINANCE a donné son autorisation pour transférer les prêts de IMPERIAL TOBACCO OVERSEAS HOLDINGS (1) au nom de IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG, (1) S.à r.l.

b) Au sujet des autres dettes:

Le créancier a donné son autorisation pour le transfert de sa créance sur IMPERIAL TOBACCO OVERSEAS HOLDINGS (1) envers IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG, (1) S.à r.l.

Intervention du gérant

Est alors intervenu, Monsieur Christian Billon, demeurant à 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, ici représenté par Patrick Van Hees, prénommée, en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée, agissant en qualité de gérant de la société IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG, (1) S.à r.l.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de sa responsabilité, personnellement et légalement solidairement engagé en sa qualité de gérant de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, marque expressément son accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites actions, et confirme la validité des souscription et libération.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 260.000.000,- (deux cent soixante millions d'euros), divisé en 10.400.000 (dix millions quatre cent mille) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice social de la société du 30 avril au 14 mai.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de fixer la date de clôture de cette année au 14 mai 2002, de sorte que l'exercice social ayant débuté le 1^{er} mai 2002 se termine le 14 mai 2002.

Sixième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier les articles 17 et 18 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 17.** L'exercice social commence le premier octobre et se termine le 14 mai.»

«**Art. 18.** Chaque année, avec effet au 14 mai, la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes les dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements; ainsi que les dettes des gérants, des auditeurs s'il y en a, et des associés envers la société.

Au même moment, la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ sept mille euros.

Requête en exonération des droits proportionnels

Compte tenu qu'il s'agit de l'augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature à titre universel d'une partie de tous les actifs et passifs (universalité de patrimoine) d'une société de capitaux ayant son siège dans la Communauté Européenne, dont l'apport du patrimoine intégral a été réalisé simultanément, rien réservé ni excepté à IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG, (1) S.à r.l., et à IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG, (2) S.à r.l., la société requiert sur base de l'article 4.1 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, l'exonération du droit proportionnel d'apport.

Provision

Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionnés ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 12SC, fol. 72, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2002.

J. Elvinger.

(41695/211/336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (1), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 87.221.

Les statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger

Notaire

(41696/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (2), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

In the year two thousand and two, on the thirteenth day of May at 12 p.m.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole partner of IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (2), S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, incorporated by deed enacted on April 15, 2002, registered at the Luxembourg Trade Register section B, in process of registration, not yet published in Mémorial C.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Rachel Uhl, jurist, residing at Kédange, France

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole partner present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 500 (five hundred) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partner has been duly informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 259,987,500.- (two hundred and fifty-nine million nine hundred and eighty-seven thousand five hundred Euros) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) to EUR 260,000,000.- (two hundred and sixty million Euros) by the issue of 10,399,500 (ten million three hundred and ninety-nine thousand five hundred) new shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each together with a share premium of EUR 1,039,575,606.- (one billion thirty-nine million five hundred seventy-five thousand six hundred and six Euros).

2.- Subscription, intervention of the subscriber and payment of all the 10,399,500 (ten million three hundred and ninety-nine thousand five hundred) new shares by a contribution in kind consisting of a part of all the assets and liabilities of

IMPERIAL TOBACCO OVERSEAS HOLDINGS (1) LIMITED, a company incorporated under the laws of England and Wales and having its registered office at PO Box 244, Upton Road, Bristol, BS99 7UJ, United Kingdom.

3.- Acceptance by the manager of the Company.

4.- Amendment of article eight of the Articles of Incorporation of the Company in order to reflect such action.

5.- To change the Company's business year closing date, from April 30th to May 14th.

6.- To fix the closing date this year on May 14th, 2002.

7.- To amend articles 17 and 18 of the Articles of Association.

After the foregoing was approved by the sole partner, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the corporate capital by an amount of EUR 259,987,500.- (two hundred and fifty-nine million nine hundred and eighty-seven thousand five hundred Euros) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) to EUR 260,000,000.- (two hundred and sixty million Euros) by the issue of 10,399,500 (ten million three hundred and ninety-nine thousand five hundred) new shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each together with a share premium of EUR 1,039,575,606.- (one billion thirty-nine million five hundred seventy-five thousand six hundred and six Euros), the whole to be fully paid up in kind by carrying out of an universal simultaneous split contribution of property, through an ownership's transfer consisting in a part of all the assets and liabilities of IMPERIAL TOBACCO OVERSEAS HOLDINGS (1) LIMITED, a company incorporated under the laws of England and Wales and having its registered office at PO Box 244, Upton Road, Bristol, BS99 7UJ, United Kingdom.

Second resolution

It is resolved to accept the subscription of the 10,399,500 (ten million three hundred and ninety-nine thousand five hundred) shares referred to above by IMPERIAL TOBACCO OVERSEAS HOLDINGS (1) LIMITED, a limited company incorporated under the laws of England and Wales and having its registered office at PO Box 244, Upton Road, Bristol, BS99 7UJ, United Kingdom.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

IMPERIAL TOBACCO OVERSEAS HOLDINGS (1) LIMITED, here represented by Mr Patrick Van Hees, residing in Messancy, declared to subscribe the 10,399,500 (ten million three hundred and ninety-nine thousand five hundred) new shares. The issue of these shares is also subject to the payment of a share premium amounting to EUR 1,039,575,606.- (one billion thirty-nine million five hundred seventy-five thousand six hundred and six Euros) to be allocated as follows:

- EUR 1,013,575,606.- (one billion thirteen million five hundred and seventy-five thousand six hundred and six Euros) to a distributable item of the balance sheet

- EUR 26,000,000.- (twenty-six million Euros) to an undistributable item of the balance sheet as allocation to the legal reserve.

The shares as well as the share premium are paid-up (in carrying out of a entire, split and simultaneous contribution resolution) by the contribution in kind of a part of all the assets and liabilities of IMPERIAL TOBACCO OVERSEAS HOLDINGS (1) LIMITED.

A parallel contribution of the remaining part of all its assets and liabilities is done simultaneously by IMPERIAL TOBACCO OVERSEAS HOLDINGS (1) LIMITED to IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (1), S.à r.l., a company incorporated under Luxembourg Law and having its registered office at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Description of the contribution

The contribution made by IMPERIAL TOBACCO OVERSEAS HOLDINGS (1) LIMITED against the issuance of shares in IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (2), S.à r.l., represents a part of all its assets and liabilities (entire property) and is composed of:

Assets

- A loan to IMPERIAL TOBACCO FINANCE PLC of EUR 1,196,013,500.- (one billion one hundred ninety-six million thirteen thousand five hundred Euros);

- A loan to IMPERIAL TOBACCO FINANCE PLC of EUR 99,668,000.- (ninety nine million six hundred sixty eight thousand Euros);

- Accrued interest on these loans amounting to EUR 3,886,606.- (three million eight hundred and eighty-six thousand six hundred and six Euros);

Liabilities

- Other debts amounting to EUR 5,000.- (five thousand Euros)

The assets and liabilities above-mentioned are contributed with all the rights, commitments and obligations, known or unknown, which can or could be attached thereto in any manner whatsoever.

In addition to the items appearing in the balance-sheet, the property is contributed with all the rights, commitments and obligations, known or unknown, which can or could be attached thereto in any manner whatsoever.

Evaluation

The net value of this contribution in kind is EUR 1,299,563,106.- (one billion two hundred and ninety-nine million five hundred and sixty-three thousand one hundred and six Euros). Such contribution has been evaluated by the manager of the Company pursuant to a statement of contribution value.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution has been given to the undersigned notary by producing a copy of the most recent balance sheet of IMPERIAL TOBACCO OVERSEAS HOLDINGS (1) LIMITED (which as at today's date remains unchanged), here after reproduced:

Balance sheet as at May 13, 2002

	EUR
Fixet assets	
Loan to IMPERIAL TOBACCO FINANCE PLC	1,295,681,500
Loan to IMPERIAL TOBACCO FINANCE PLC	1,196,013,500
Loan to IMPERIAL TOBACCO FINANCE PLC	99,668,000
Current assets	
Accrued interest	7,773,212
	<u>2,599,136,212</u>
Creditors: other debts	(10,000)
Net Current assets	<u>2,599,126,212</u>
Total assets less current liabilities	2,599,126,212
Capital and reserves	
Called up share capital and share premium	2,591,363,000
Profit and loss account	<u>7,763,212</u>
Equity shareholders' funds	2,599,126,212

Effective implementation of the contribution

IMPERIAL TOBACCO OVERSEAS HOLDINGS (1) LIMITED, contributor here represented as stated hereabove, declares that:

a) About the loans:

Written consent has been provided by IMPERIAL TOBACCO FINANCE PLC authorising the assignment of the loan from IMPERIAL TOBACCO OVERSEAS HOLDINGS (1) to IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (2), S.à r.l., and a contribution agreement has been signed and given to the undersigned notary.

b) About the other debts:

Written consent has been given by the creditor for the transfer of these debts to IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (2), S.à r.l.

Manager's intervention

Thereupon intervenes Patrick Van Hees, acting in his capacity of Manager of IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (2), S.à r.l.

Acknowledging having been previously informed of the extent of her responsibility, personally and severally legally engaged as manager of the company by reason of the contribution in kind described above, expressly agrees with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of these assets and liabilities, and confirms the validity of the subscription and payment.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contributions having been fully carried out, it is resolved to amend article eight of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 260,000,000.- (two hundred and sixty million Euros), represented by 10,400,000 (ten million four hundred thousand) shares of EUR 25.- (twenty-five Euros) each.

Fourth resolution

The meeting decides to change the Company's business year closing date, from April 30th to May 14th.

Fifth resolution

The meeting decides to fix the closing date this year on May 14th, 2002 so that the business year having started on May 1st, 2002, is closed on May 14th, 2002.

Sixth resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend articles 17 and 18 of the Articles of Incorporation and to give them the following wording:

«**Art. 17.** The Company's financial year begins on May 15th and closes on May 14th.»

«**Art. 18.** Each year, as of the 14th of May, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the managers', statutory auditors', if any, and shareholders' debts towards the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.»

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about seven thousand euro.

Fixed rate tax exemption request

Considering that the first resolution concerns the capital increase of a Luxembourg private limited liability company by a contribution in kind consisting in a part of all the assets and liabilities of a company incorporated in the European Union, whose whole property contribution has been carried out simultaneously, nothing withheld or excepted, to IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (2), S.à r.l., and IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (1), S.à r.l., the Company expressly requests for the contribution described above made by IMPERIAL TOBACCO OVERSEAS HOLDINGS (1) LIMITED the total contribution tax exemption on basis of Article 4.1 of the Luxembourg law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for a total tax exemption in such a case.

Retainer

Sufficient funds, equal at least to the amount as described above for notarial fees are already at disposal of the undersigned notary, the contribution being made in kind.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille deux, le treize mai à midi.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (2), S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B, constituée suivant acte reçu le 15 avril 2002, en voie de publication au Mémorial, Recueil C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-jointes pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 259.987.500,- (deux cent cinquante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) à un montant de EUR 260.000.000,- (deux cent soixante millions Euros) par l'émission de 10.399.500,- (dix millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, ce moyennant paiement d'une prime d'émission globale s'élevant à EUR 1.039.575.606,- (un milliard trente-neuf millions cinq cent soixante-quinze mille six cent six Euros).

2.- Souscription, intervention du souscripteur et libération de toutes les 10.399.500 (dix millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents) parts sociales nouvelles par apport en nature consistant en une partie de la totalité des actifs et passifs de IMPERIAL TOBACCO OVERSEAS HOLDINGS (1) LIMITED, une société constituée suivant le droit d'Angleterre et du pays de Galles et ayant son siège social à Po Box 244, Upton Road, Bristol, BS99 7UJ, Angleterre.

3.- Acceptation par le gérant de la société.

4.- Modification afférente de l'article huit des statuts de la société.

5.- Changer la date de clôture de l'exercice social de la société du 30 avril au 14 mai.

6.- Fixer la date de clôture de cette année au 14 mai 2002.

7.- Modifier les articles 17 et 18 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 259.987.500,- (deux cent cinquante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) à un montant de EUR 260.000.000,- (deux cent soixante millions Euros) par l'émission

de 10.399.500 (dix millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, ce moyennant paiement d'une prime d'émission globale s'élevant à EUR 1.039.575.606,- (un milliard trente-neuf million cinq cent soixante-quinze mille six cent six Euros), le tout à libérer intégralement en nature en exécution d'une décision d'apport universel scindé simultané de patrimoine par le transfert de propriété d'une partie de tous les actifs et passifs de IMPERIAL TOBACCO OVERSEAS HOLDINGS (1) LIMITED, une société constituée en Angleterre et au pays de Galles et ayant son siège social à PO Box 244, Upton Road, Bristol, BS99 7UJ, Angleterre.

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre la souscription des parts sociales nouvelles dont mention ci-avant par IMPERIAL TOBACCO OVERSEAS HOLDINGS (1) LIMITED, une société constituée en Angleterre et au pays de Galles et ayant son siège social à PO Box 244, Upton Road, Bristol, BS99 7UJ, Angleterre.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Intervient ensuite aux présentes la société prédésignée IMPERIAL TOBACCO OVERSEAS HOLDINGS (1) LIMITED, ici représentée par Patrick Van Hees, prénommée en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée;

laquelle a déclaré souscrire les 10.399.500 (dix million trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement.

Ces parts sociales sont sujettes en outre à une prime d'émission de EUR 1.039.575.606,- (un milliard trente-neuf million cinq cent soixante-quinze mille six cent six Euros) allouée comme ci-après décrit:

- EUR 1.013.575.606,- (un milliard treize million cinq cent soixante-quinze mille six cent six Euros) à un poste distribuable du bilan
- EUR 26.000.000,- (vingt-six millions Euros) à un poste non distribuable du bilan en tant qu'affectation à la réserve légale.

Les parts sociales ainsi que la prime d'émission sont payées (en exécution d'une décision d'apport intégral scindé et simultané) d'universalité de patrimoine) par l'apport d'une partie de tous les actifs et passifs de IMPERIAL TOBACCO OVERSEAS HOLDINGS (1) LIMITED.

En parallèle, le reste de tous les actifs et passifs de IMPERIAL TOBACCO OVERSEAS HOLDINGS (1) LIMITED est apporté à IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (1), S.à r.l., une société constituée selon la loi luxembourgeoise ayant son siège social au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Description de l'apport

L'apport fait par IMPERIAL TOBACCO OVERSEAS HOLDINGS (1) LIMITED en échange de l'émission de parts sociales de IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (2), S.à r.l., représente une partie de tous les actifs et passifs de IMPERIAL TOBACCO OVERSEAS HOLDINGS (1) LIMITED, se composant de:

Actifs

- Un prêt émis par IMPERIAL TOBACCO FINANCE PLC de EUR 1.196.013.500,- (un milliard cent quatre vingt seize millions treize mille cinq cents Euros);
- Un prêt émis par IMPERIAL TOBACCO FINANCE PLC de EUR 99.668.000,- (quatre vingt dix neuf millions six cent soixante huit mille Euros);
- Les intérêts courus sur ces prêts d'un montant de EUR 3.886.606,- (trois million huit cent quatre-vingt-six mille six cent six Euros);

Passifs

- Autres dettes d'un montant de EUR 5.000,- (cinq mille Euros)

Les actifs et passifs listés ci-dessus sont apportés avec tous les droits, engagements et obligations, connus ou inconnus qui pourraient ou pourront y être attachés de quelque manière que ce soit.

Outre les postes apparaissant au bilan, chaque bien est apporté avec tous les droits, engagements et obligations, connus ou inconnus qui pourraient ou pourront y être attachés de quelque manière que ce soit.

Evaluation

La valeur nette de cet apport en nature est évaluée à EUR 1.299.563.106,- (un milliard deux cent quatre-vingt-dix-neuf million cinq cent soixante-trois mille cent six Euros). Cet apport a été évalué par le gérant de la Société grâce à un rapport établissant la valeur de l'apport.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire soussigné par la production de sa situation bilantaire récente, inchangée à ce jour et reproduite ci-après:

Bilan au 13 mai 2002

	EUR
Actifs immobilisés	
Prêt émis par IMPERIAL TOBACCO FINANCE PLC	1.295.681.500
Prêt émis par IMPERIAL TOBACCO FINANCE PLC.....	1.196.013.500
Prêt émis par IMPERIAL TOBACCO FINANCE PLC.....	99.668.000
Actifs circulants	
Intérêts capitalisés.....	7.773.212
	2.599.136.212
Dettes à court terme.....	(10.000)

Actifs nets immobilisés	2.599.126.212
Total des actifs moins dettes à court terme	2.559.126.212
Capital et réserves	
Capital appelé	2.591.363.000
Compte de pertes et profits	7.763.212
Total des fonds propres	2.599.126.212

Réalisation effective de l'apport

IMPERIAL TOBACCO OVERSEAS HOLDINGS (1) LIMITED, apporteur ici représenté comme dit ci-avant, déclare que:

a) Au sujet des prêts:

IMPERIAL TOBACCO FINANCE a donné son autorisation pour transférer les prêts de IMPERIAL TOBACCO OVERSEAS HOLDINGS (1) au nom de IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (2), S.à r.l.

b) Au sujet des fonds:

Une instruction a été donnée à la banque dans le but de transférer les fonds sur le compte bancaire de IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (2), S.à r.l.

Intervention du gérant

Est alors intervenue Patrick Van Hees, agissant en qualité de gérant de la société IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (2), S.à r.l.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de sa responsabilité, personnellement et légalement solidairement engagé en sa qualité de gérant de la société en raison de l'apport en nature ci-avant décrit, marque expressément son accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites actions, et confirme la validité des souscription et libération.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 260.000.000 (deux cent soixante millions Euros), divisé en 10.400.000 (dix millions quatre cent mille) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice social de la société du 30 avril au 14 mai.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de fixer la date de clôture de cette année au 14 mai 2002, de sorte que l'exercice social ayant débuté le 1^{er} mai 2002 se termine le 14 mai 2002.

Sixième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier les articles 17 et 18 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 17.** L'exercice social commence le premier octobre et se termine le 14 mai.»

«**Art. 18.** Chaque année, avec effet au 14 mai, la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes les dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements; ainsi que les dettes des gérants, des auditeurs s'il y en a, et des associés envers la société.

Au même moment, la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ sept mille Euros.

Requête en exonération des droits proportionnels

Compte tenu qu'il s'agit de l'augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature d'une partie de tous les actifs et passifs (universalité de patrimoine) d'une société de capitaux ayant son siège dans la Communauté Européenne, dont l'apport du patrimoine intégral a été réalisé simultanément, rien réservé ni excepté à IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (2), S.à r.l., et à IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (1), S.à r.l., la société requiert sur base de l'article 4.1 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, l'exonération du droit proportionnel d'apport.

Provision

Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionné ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 12CS, fol. 72, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2002.

J. Elvinger.

(41697/211/335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (2), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

Les statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(41698/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

PARABOLE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 18.513.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 juin 2001, enregistrés à Luxembourg, le 4 juin 2002, vol. 568, fol. 97, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2002.

Pour PARABOLE S.A., Société Anonyme Holding

Signature

Administrateur

(41623/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

PARABOLE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 18.513.

L'assemblée générale statutaire du 1^{er} octobre 2001 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur Madame Monique Juncker, employée privée, 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Charles Muller. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2004.

Luxembourg, le 15 mai 2002.

Pour PARABOLE S.A.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2002, vol. 568, fol. 97, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41624/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

PARABOLE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 18.513.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 juin 2000, enregistrés à Luxembourg, le 4 juin 2002, vol. 568, fol. 97, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2002.

Pour PARABOLE S.A., Société Anonyme Holding

Signature

Administrateur

(41625/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

AMNATOS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

In the year two thousand and two, on the sixteenth of May.
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

- 1) Mr Emmanouil Papadogiannakis, businessman, residing in 31, Nikiforou Lytra Street, Paleo Psyhiko, Athens (Greece),
represented by Mr Thierry Becker, attorney-at-law, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on April 22, 2002,
- 2) Mr Camille Paulus, consultant, with professional address at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,
represented by Mrs. Chantal Keereman, lawyer, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on April 25, 2002.

Which proxies shall be signed *ne varietur* by the mandatories of the appearing parties and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a société anonyme under the name of AMNATOS S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at eight hundred sixty-five thousand Euros (865,000.-) divided in one thousand (1,000) shares having a par value of eight hundred sixty-five Euros (865.-) each.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are and will remain in registered form.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The Board of Directors will elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by the signature of two directors or by the sole signature of the managing director, unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The Board of Directors may delegate its power to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of a special branch of the corporation to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy-holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the third Monday of May at 11.00 a.m. and for the first time in the year 2003.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the thirty-first of December 2002.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1) Mr Emmanouil Papadogiannakis, prenamed, nine hundred ninety-nine shares,	999
2) Mr Camille Paulus, prenamed, one share,	1
Total: one thousand shares,	1,000

All the shares have been entirely paid up by payment in cash, so that the amount of eight hundred sixty-five thousand Euros (865,000.-) is now available to the corporation, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately 10,900.-.

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1).

2.- The following are appointed directors:

a) Mr Stéphane Biver, private employee, with professional address at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

b) Mr Sean O'Brien, private employee, with professional address at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

c) Mr Camille Paulus, consultant, with professional address at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

3.- Has been appointed statutory auditor:

MOORE STEPHENS, S.à r.l., with registered office at 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

4.- Their terms of office will expire after the general meeting of shareholders approving the annual accounts for the year ending December 31st, 2002.

5.- The registered office of the company is established in L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille deux, le seize mai.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Emmanouil Papadogiannakis, homme d'affaires, demeurant à 31, Nikiforou Lytra Street, Paleo Psychiko, Athènes (Grèce),

représenté par Maître Thierry Becker, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 22 avril 2002,

2) Monsieur Camille Paulus, consultant, avec adresse professionnelle 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

représenté par Madame Chantal Keereman, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 25 avril 2002.

Lesquelles procurations après avoir été signées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de AMNATOS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à huit cent soixante-cinq mille euros (865.000,-) divisé en mille (1.000) actions ayant une valeur nominale de huit cent soixante-cinq euros (865,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont et resteront nominatives.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la signature de deux administrateurs ou par la seule signature de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction d'une branche spéciale de la société à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième lundi du mois de mai à 11.00 heures à Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, et pour la première fois en 2003.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2002.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1) Mr Emmanouil Papadogiannakis, prénommé, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions,	999
2) Mr Camille Paulus, prénommé, une action,	1
Total: mille actions,	1.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de huit cent soixante-cinq mille euros (865.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement 10.900,-.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que l'assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:

- a) Monsieur Stéphane Biver, employé privé avec adresse professionnelle 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,
 b) Monsieur Sean O'Brien, employé privé avec adresse professionnelle 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,
 c) Monsieur Camille Paulus, consultant avec adresse professionnelle 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

3. A été appelé aux fonctions de commissaire:

MOORE STEPHENS, S.à r.l., avec siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi.

4. Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes annuels de l'année sociale se terminant le 31 décembre 2002.

5. Le siège social de la société est fixé à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande des comparants, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signés avec le notaire le présent acte.

Signé: Th. Becker, Ch. Keereman, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2002, vol. 12CS, fol. 69, case 4. – Reçu 8.650 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2002.

P. Frieders.

(41836/212/260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

LUXBAUHAUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 21, boulevard Pierre Dupong.

STATUTS

L'an deux mille deux, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Jean Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Daniel Freres, commerçant, demeurant à Luxembourg.

2) Monsieur Robert Zupanoski, indépendant, demeurant à L-4040 Esch-sur-Alzette, 14, rue Xavier Brasseur.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination LUXBAUHAUS, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision à prendre par les associés dans la forme prévue pour les modifications statutaires.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège social avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'une société de promotion immobilière comprenant l'achat, la vente, l'échange, la location, la démolition, la gestion et la mise en valeurs de tous immeubles bâtis ou non bâtis, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers, ainsi que toutes autres opérations commerciales, mobilières, immobilières et financières tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social ou le favorisent.

La société peut également s'intéresser par voie d'apport, de cession ou de fusion à toutes autres sociétés ou entreprises similaires susceptibles de favoriser directement ou indirectement l'objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune.

Les parts sociales sont souscrites comme suit:

1) Monsieur Daniel Freres, prredit, cinquante parts sociales	50
2) Monsieur Robert Zupanoski, prredit, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Art. 6. Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

Les parts sociales ne peuvent être transmises à cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession. Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. Le décès d'un des associés ne met pas fin à la société qui continuera entre le ou les associés survivants et, le cas échéant les héritiers agréés de l'associé décédé.

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés et librement révocables par eux.

Il peut être nommé un gérant technique.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social, y compris notamment pour les actes d'achat, de vente, d'échange, les actes de mainlevée avant ou après paiement, les actes de postposition et les actes d'emprunt ou d'ouverture de crédit, avec ou sans garantie hypothécaire, y compris la stipulation de la clause de voie parée conformément à l'article 879 du Nouveau Code de Procédure Civile.

Art. 9. Les décisions des associés sont prises soit en assemblée générale, soit par écrit conformément à l'article 193 de la loi régissant les sociétés commerciales, conformément aux conditions de quorum et de majorité par la loi.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles, constitue le bénéfice net de la société. Après dotation à la réserve légale, le solde est à libre disposition du ou des associés.

Art. 13. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 14. A la dissolution de la société, la liquidation en sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par le ou les associés, qui fixeront les pouvoirs et les émoluments du ou des liquidateurs.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, il est renvoyé aux dispositions légales.

Mesure transitoire

La première année sociale commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2002.

Coût

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à EUR 875,-.

Constatation

Le notaire constate, sur le vu d'une attestation bancaire, que les parts sociales ont été entièrement libérées par un versement en espèce, en sorte que le montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve à la disposition de la société.

Assemblée Générale

Et ensuite les associés représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

- Le nombre des gérants est fixé à deux.

- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée:

Monsieur Daniel Freres, commerçant, demeurant à Luxembourg.

- Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée:

Monsieur Robert Zupanoski, indépendant, demeurant à L-4040 Esch-sur-Alzette, 14, rue Xavier Brasseur.

La société sera représentée pour toute transaction par la signature conjointe des gérants.

- Le siège social est établi à L-1430 Luxembourg, 21, boulevard Pierre Dupong.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Freres, R. Zupanoski, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2002, vol. 135S, fol. 56, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2002.

J.-P. Hencks.

(41841/216/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

GAMET INVESTMENT, Société Anonyme.Registered office: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

STATUTES

In the year two thousand and two, on the eighth of May.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- THE EMERGING EUROPE PRIVATE EQUITY FUND III, L.P., with its registered office at CIBC BANK AND TRUST COMPANY (CAYMAN) LIMITED, CIBC Financial Centre, P.O. Box 694 GT, 54, Edward Street, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, by virtue of a proxy given under private seal;

2.- TDA EMERGING EUROPE INVESTMENTS, with its registered office at Walkers, Walker House, P.O.Box 265, Georgetown, Cayman Islands, represented by Mr Paul Marx, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxies having been signed ne varietur by the notary and the proxy holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing parties, represented by Mr Paul Marx, prenamed, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme, which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a société anonyme under the name of GAMET INVESTMENT.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the municipality of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above mentioned purposes.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at 31,000.- EUR (thirty-one thousand euro) divided into 310 (three hundred and ten) shares with a par value of 100.- EUR (one hundred euro) each.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director. The first chairman shall be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by joint signatures of two directors or by the sole signature of a managing director, provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors. The first managing director(s) may be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the second Wednesday of June at 4.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on January 1 and shall terminate on the December 31 of each year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5.00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10.00%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1.- THE EMERGING EUROPE PRIVATE EQUITY FUND III, L.P., prenamed, three hundred and nine shares . . .	309
2.- TDA EMERGING EUROPE INVESTMENTS, prenamed, one share	1
Total: three hundred and ten shares	310

All the shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of 31,000.- EUR (thirty-one thousand euro) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been give to the undersigned notary.

Transitory provisions

The first accounting year will begin at the incorporation of the company and end on December 31, 2002.

The first annual meeting will be held in 2003.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand two hundred and fifty euro.

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at 3 and the number of auditors at 1.

2. The following are appointed directors:

a) Mr André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, chairman of the board of directors.

b) Mr Gérard Matheis, conseil économique, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

c) Mr Jean Fell, expert-comptable, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

3. Has been appointed statutory auditor:

The private limited company INTERAUDIT, S.à r.l. with its registered office at L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

4. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2007.

5. The registered office of the company is established in L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

6. The daily management of the business of the company and its representation are delegated to Messrs. Gérard Matheis and André Wilwert, prenamed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the proxy holder, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed together with the notary the present deed.

Texte français du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille deux, le huit mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- THE EMERGING EUROPE PRIVATE EQUITY FUND III, L.P., avec siège social à CIBC BANK AND TRUST COMPANY (CAYMAN) LIMITED, CIBC Financial Centre, P.O. Box 694 GT, 54, Edward Street, Grand Cayman, Cayman Islands, représentée par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en vertu d'une procuration sous seing privé;

2.- TDA EMERGING EUROPE INVESTMENTS, avec siège à Walkers, Walker House, P.O.Box 265, Georgetown, Cayman Islands, représentée par Monsieur Paul Marx, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ces procurations après avoir été signées ne varietur par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés par Monsieur Paul Marx, préqualifié, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux.

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de GAMET INVESTMENT.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la même commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à 31.000,- EUR (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.
La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.
Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués. Le(s) premier(s) administrateur(s)-délégué(s), pourra (pourront) être nommé(s) par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mercredi de juin à 16.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire au capital social comme suit:

1.- THE EMERGING EUROPE PRIVATE EQUITY FUND III, L.P., prédésignée, trois cent neuf actions	309
2.- TDA EMERGING EUROPE INVESTMENTS, prédésignée, une action	1
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de 31.000,- EUR (trente et un mille euros) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2002.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2003.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille deux cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, président du conseil d'administration.

b) Monsieur Gérard Matheis, conseil économique, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

c) Monsieur Jean Fell, expert-comptable, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l. avec siège à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

4. Le mandat des administrateurs et commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2007.

5. Le siège social de la société est établi à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

6. La gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion sont conférées à Messieurs André Wilwert et Gérard Matheis, préqualifiés.

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais, déclare par la présente, qu'à la demande du mandataire, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date prémentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 mai 2002, vol. 519, fol. 5, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 juin 2002.

J. Seckler.

(41849/231/287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

SIGNAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 45.113.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 4 juin 2002, vol. 568, fol. 97, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2002.

Pour SIGNAL S.A., Société Anonyme

Signature

Administrateur

(41615/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

PRESTO PLUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck.
R. C. Luxembourg B 83.915.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société,
qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 12 mars 2002 à 13.00 heures*

L'assemblée accepte la démission de IGESTIA S.A. de son mandat de commissaire aux comptes et la nomination de la société FID'AUDIT LTD à ce poste.

L'assemblée générale décide de donner décharge à la société IGESTIA S.A. pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée accepte la démission de la Société FIDUFRANCE S.A. en qualité d'administrateur et la nomination de la société FIDUFRANCE GIBRALTAR LTD en lieu et place.

L'assemblée générale décide de donner décharge à la société FIDUFRANCE S.A. pour l'exécution de son mandat.

Les résolutions ayant été adaptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 12 mars 2002.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(41640/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

TCHILUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 82.825.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société,
qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 28 février 2002 à 11.00 heures*

L'assemblée accepte la démission de IGESTIA S.A. de son mandat de commissaire aux comptes et la nomination de la société FID'AUDIT LTD à ce poste.

L'assemblée générale décide de donner décharge à la société IGESTIA S.A. pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée accepte la démission de la Société FIDUFRANCE S.A. en qualité d'administrateur et la nomination de la société FIDUFRANCE GIBRALTAR LTD en lieu et place.

L'assemblée générale décide de donner décharge à la société FIDUFRANCE S.A. pour l'exécution de son mandat.

Les résolutions ayant été adaptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 28 février 2002.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(41642/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

LUXREVISION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.
R. C. Luxembourg B 40.124.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 5 juin 2002, vol. 569, fol. 5, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2002.

Signature.

(41673/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2002.

BUILD INTERNATIONAL S.A., Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
H. R. Luxemburg B 16.428.

Die Aktieninhaber sind hiermit eingeladen, der

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

die am 23. August 2002 um 10.00 Uhr am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung, stattfindet, beizuwohnen:

Tagesordnung:

1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrats und Bericht des Kommissars
2. Billigung des Jahresabschlusses und Ergebnisuweisung per 31. März 2002
3. Entlastung des Verwaltungsrats und des Kommissars
4. Annahme des Rücktritts sämtlicher Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars sowie Benennung der Nachfolger

5. Sonderentlastung des Verwaltungsrats und des Kommissars für die Zeit vom 1. April 2002 bis zum Zeitpunkt dieser Generalversammlung

6. Verschiedenes.

I (03833/795/18)

Der Verwaltungsrat.

ATHENA II SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 47.419.

RECTIFICATIF

Dans les publications parues au Mémorial C n° 1 025 du 4 juillet 2002, page 49 196 et du Mémorial C n° 1 097 du 17 juillet 2002 à la page 52 655, il y a lieu de lire:

ATHENA II SICAV

Centre Descartes, 287, route d'Arlon

L-1150 Luxembourg

R.C. B 47.419

en lieu et place de

BANQUE DELEN, Société Anonyme

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon

R.C. Luxembourg B 27.146.

A. Van den Bogaert / A. Willem.

(03867/660/18).

FLY INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 61.406.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 août 2002 à 10.30 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

I (03823/696/16)

Le Conseil d'Administration.

SAINT MORITZ S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 71.681.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, vol. 569, fol. 17, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(42304/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2002.

SAINT MORITZ S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 71.681.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, vol. 569, fol. 17, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(42305/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2002.

SAMGWYM HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 20.933.

Mssrs Shareholders are hereby convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held on *September 5, 2002* at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915.

The Annual General Meeting of July 5, 2002 could not deliberate in due form on this item of the agenda as the quorum required by law was not attained.

I (03693/795/14)

The Board of Directors.

ELEKTRA FINANZIERUNG A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 41.610.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *21 août 2002* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 21 juin 2002 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (03576/795/14)

Le Conseil d'Administration.

ING INTERNATIONAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Strassen, 224, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 47.586.

Les actionnaires de ING INTERNATIONAL sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de la SICAV qui se tiendra 52, route d'Esch à L-1470 Luxembourg, le *13 août 2002* à 11.45 heures en vue d'approuver la modification des articles 4, 5, 10, 12, 13 et 27 des statuts de ING INTERNATIONAL.

Plus spécifiquement:

1. la proposition d'ajouter un point f) à l'article 12 des statuts a pour but de prévoir la suspension de la VNI ainsi que la suspension des émissions, des rachats et de la conversion des actions lors de restructurations: «La société pourra suspendre (...) la détermination de la valeur nette d'inventaire (...) f) en vue d'établir la parité d'échange dans le cadre d'une opération de fusion, apport d'actif, scission ou toute opération de restructuration, au sein, par ou dans un ou plusieurs des compartiments de la Société»;
2. la modification proposée de l'article 13 a pour but de prévoir la non solidarité des compartiments; en conséquence, le dernier alinéa de cet article sera libellé comme suit: «Les actifs d'un compartiment déterminé ne répondront que des dettes, engagements et obligations qui concernent ce compartiment. Dans les relations des actionnaires entre eux, chaque compartiment est traité comme une entité à part»;
3. la proposition d'ajouter un alinéa à l'article 10 des statuts afin d'introduire la possibilité de faire des rachats en nature.

Le dépôt des actions au porteur et des procurations doit être fait auprès des sièges ou des agences de la BBL, de ING BANK ou du CREDIT EUROPEEN, cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître au Conseil d'Administration leur intention de prendre part à l'Assemblée.

L'Assemblée pourra délibérer valablement sur l'ordre du jour, si les actionnaires qui assistent à la réunion ou y sont représentés forment la moitié au moins du capital social. Si le quorum n'est pas atteint, une nouvelle Assemblée Générale Extraordinaire sera convoquée pour le mardi 17 septembre à 11.45 heures. La seconde Assemblée Générale délibérera valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée. Les décisions seront prises aux deux tiers des voix présentes ou représentées.

II (03758/755/31)

Le Conseil d'administration.

TRUTH TECH HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 59.292.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 20 août 2002 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 20 juin 2002 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (03577/795/14)

Le Conseil d'Administration.

CLIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 32.669.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 19 août 2002 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 19 juin 2002 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (03578/795/14)

Le Conseil d'Administration.

AMAS HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 22.573.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 19 août 2002 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 18 juin 2002 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (03579/795/14)

Le Conseil d'Administration.

LUXUS INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.127.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 19 août 2002 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 18 juin 2002 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (03580/795/14)

Le Conseil d'Administration.

CEYLON S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 62.504.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 20 août 2002 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'art. 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 2 mai 2002 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (03632/696/14)

Le Conseil d'Administration.

SIV-HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 19, rue du Kirchberg.
R. C. Luxembourg B 43.483.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 20 août 2002 à 12.30 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 11 juillet 2002 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (03651/696/14)

Le Conseil d'Administration.

TIS-HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Kirchberg.
R. C. Luxembourg B 43.484.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 20 août 2002 à 12.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 11 juillet 2002 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (03652/696/14)

Le Conseil d'Administration.

SCIP-HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Kirchberg.
R. C. Luxembourg B 43.481.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 20 août 2002 à 11.30 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 11 juillet 2002 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (03653/696/14)

Le Conseil d'Administration.

TIT-HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Kirchberg.
R. C. Luxembourg B 43.485.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 20 août 2002 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 11 juillet 2002 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (03655/696/14)

Le Conseil d'Administration.

BOCARIL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 25.418.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 12 août 2002 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (03662/795/14)

Le Conseil d'Administration.

ETABLISSEMENT GENERAL D'INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 48.915.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 13 août 2002 à 9.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2001.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes.
5. Divers.

II (03670/806/15)

Le Conseil d'Administration.

HARVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 32.310.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held, on August 14, 2002 at 9.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2001.
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor.
4. Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915.
5. Miscellaneous.

II (03672/795/16)

The Board of Directors.

TECANOX, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 25.387.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 12 août 2002 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1998, 1999, 2000 et 2001.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant.
5. Divers.

II (03673/795/15)

Le Conseil d'Administration.

GREENFIELD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 25.062.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 12 août 2002 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (03675/795/14)

Le Conseil d'Administration.

DESALLINE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 49.195.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 14 août 2002 à 9.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (03676/534/15)

Le Conseil d'Administration.

CONVERTER TECHNOLOGIES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 29.847.

Die Aktieninhaber sind hiermit eingeladen der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

die am 14. August 2002 um 9.00 Uhr am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung, stattfindet, beizuwohnen

Tagesordnung:

1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrats und Bericht des Kommissars.
2. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebniszuweisung per 31. Dezember 2000 und 2001.
3. Entlastung an Verwaltungsrat und Kommissar.
4. Annahme des Rücktritts eines Verwaltungsratsmitglieds und Ernennung seines Nachfolgers.
5. Verschiedenes.

II (03682/795/15)

Der Verwaltungsrat.

ASPIDISTRA INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 80.571.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 13 août 2002 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2001, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

II (03692/005/16)

Le Conseil d'Administration.

DAMIGIANA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 78.258.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 13 août 2002 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2002
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

II (03721/029/18)

Le Conseil d'Administration.

LENOX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 68.553.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 12 août 2002 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Ratification de la cooptation d'un administrateur.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Divers.

II (03733/696/15)

Le Conseil d'Administration.

PRESCOTT INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 64.442.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 12 août 2002 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.

4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

5. Divers.

II (03734/696/16)

Le Conseil d'Administration.

C.I.C.A.C. S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 34.145.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 13 août 2002 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (03722/029/19)

Le Conseil d'Administration.

MARSAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.761.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 14 août 2002 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

II (03723/029/18)

Le Conseil d'Administration.

ING/BBL (L) INVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 44.873.

ING/BBL (L) RENTA FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 29.732.

Les actionnaires de ING/BBL (L) INVEST et de ING/BBL (L) RENTA FUND sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de chacune des SICAV qui se tiendra 52, route d'Esch à L-1470 Luxembourg, le 13 août 2002, respectivement à 11.00 heures et à 11.30 heures en vue d'approuver la modification des articles suivants:

1. Les articles 5, 6, 7, 8, 10, 11, 14 et 25 des statuts de ING/BBL (L) RENTA FUND;
2. Les articles 5, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 23 et 27 des statuts de ING/BBL (L) INVEST.

Plus spécifiquement:

1. la proposition de changement de l'article 5 des statuts des deux SICAV a pour but de donner au Conseil d'administration pouvoir de décider des opérations de restructurations telles que fusion ou liquidation, sous certaines modalités;
2. la proposition d'ajouter un point g) aux articles 10 des statuts de ING/BBL (L) RENTA FUND et 12 des statuts de ING/BBL (L) INVEST a pour but de prévoir la suspension de la VNI ainsi que la suspension des émissions, des rachats et de la conversion des actions, lors de restructurations: «La Société pourra suspendre (...) la détermination

de la valeur nette d'inventaire (...) g) en vue d'établir la parité d'échange dans le cadre d'une opération de fusion, apport d'actif, scission ou toute opération de restructuration, au sein, par ou dans un ou plusieurs des compartiments de la Société»;

3. la proposition de remplacer l'avant-dernier alinéa de l'article 11 des statuts de ING/BBL (L) RENTA FUND et 13 des statuts de ING/BBL (L) INVEST a pour but d'introduire la non solidarité des compartiments: «Les actifs d'un compartiment déterminé ne répondront que des dettes, engagements et obligations qui concernent ce compartiment. Dans les relations des actionnaires entre eux, chaque compartiment est traité comme une entité à part»;
4. la proposition d'ajouter un alinéa à l'article 8 des statuts de ING/BBL (L) RENTA FUND et l'article 10 des statuts de ING/BBL (L) INVEST afin d'introduire la possibilité de faire des rachats en nature.

Concernant le changement de l'article 5 des statuts des deux SICAV tel que mentionné sous le point 1 ci-dessus, les actionnaires qui ne désirent pas approuver ce changement ont la possibilité de demander le rachat sans frais de leurs actions pendant un mois, à partir de la date de l'Assemblée Générale délibérant valablement sur l'ordre du jour.

Le dépôt des actions au porteur et des procurations doit être fait auprès des sièges ou des agences de la BBL, de ING BANK ou du CREDIT EUROPEEN, cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître au Conseil d'Administration leur intention de prendre part à l'Assemblée.

L'Assemblée pourra délibérer valablement sur l'ordre du jour, si les actionnaires qui assistent à la réunion ou y sont représentés forment la moitié au moins du capital social. Si le quorum n'est pas atteint dans une ou les deux SICAV concernées, une nouvelle Assemblée Générale Extraordinaire de la SICAV concernée sera reconvoquée le mardi 17 septembre à 11.00 heures pour ING/BBL (L) INVEST et à 11.30 heures pour ING/BBL (L) RENTA FUND. La seconde Assemblée Générale délibérera valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée.

Les décisions seront prises aux deux tiers des voix présentes ou représentées.

II (03757/755/44)

Les Conseils d'administration.

AGORANET HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 72.913.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 13 août 2002 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (03724/029/19)

Le Conseil d'Administration

THE EGYPT TRUST FUND, Société d'Investissement à Capital Fixe.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 55.584.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders will be held at the registered office of the Company at 11, rue Aldringen, L-2960 Luxembourg on 20 August 2002 at 4.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

- a. Approval of the management report of the Board of Directors and of the report of the Auditor.
- b. Approval of the annual accounts and appendices and the allocation of the results as at 31 March 2002.
- c. Dividend.
- d. Directors' fees.
- e. Discharge to the Directors for the financial year ended 31 March 2002.
- f. Ratification of the co-optation of Mr Mohamed Hassanein as new Director.
- g. Re-election of the Directors for the new financial year.
- h. Approval of the continuation of the present company structure.
- i. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the Annual Meeting and that the decisions will be taken at the simple majority of the shares present or represented at the Meeting, except for the item h. which requires the majority vote of all shareholders of the Corporation. In this regard, please find attached a letter from the chairman of the Board of Directors.

Every bearer shareholder who wants to be present or to be represented at the Annual General Meeting has to deposit its shares for August 12, 2002 the latest at the domicile of the Fund or at the following address in Luxembourg:

KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE

43, boulevard Royal

L-2955 Luxembourg

II (03785/755/29)

By order of the Board of Directors.

HELIANDRE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 42, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 68.414.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 42, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, le 14 août 2002 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 mars 2002
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

II (03725/029/18)

Le Conseil d'Administration.

JADOF INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 42, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 68.417.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 42, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, le 14 août 2002 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 mars 2002
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

II (03726/029/18)

Le Conseil d'Administration.
